

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	38 (1909)
<b>Heft:</b>	17
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique scolaire

**Fribourg.** — Ensuite de promotion, de démission ou d'expiration de fonctions, les postes suivants d'instituteurs ont été mis au concours : Noréaz, Torny-le-Grand, Massonnens, Ursy, Forel, Font, Progents, Montet, Autigny, Bussy et Delley. Il en est de même des postes d'institutrices de Prayoud, Montagny-la-Ville, Gletterens et La Joux.

— M. l'abbé Paul Blanc, vicaire de Carouge, a été nommé professeur à l'Ecole secondaire de la Broye, à Estavayer-le-Lac.

— Dans ses séances du 9, du 12 et du 16 octobre dernier, le Conseil d'Etat a appelé M. Jean Berchier, actuellement professeur à l'école secondaire professionnelle des garçons de Fribourg, au poste de professeur au Technicum. — De plus, il a nommé :

— M. J. Gorgolewski, de Kreslice (Pologne), assistant à l'Institut de physiologie de l'Université. — M. Régli, Oscar, d'Unterhallau (Schaffhouse), assistant à l'Institut de botanique de l'Université. — M. Chatton, Maxime, à Fribourg, chef de l'atelier de mécanique de l'Institut de physique de la Faculté des sciences. — M. Gumy, Roger, à Fribourg, préparateur à l'Institut de physique. — M<sup>lle</sup> Husi, Agnès, à Wangen (Soleure), institutrice aux écoles primaires allemandes de la Ville de Fribourg. — M<sup>lle</sup> Pittet, Claire, à Grandvillard, institutrice à l'école moyenne-mixte de Grandvillard. — M. Dévaud, Amédée, à Sorens, instituteur à l'école des garçons de Noréaz. — M. Michel, Alphonse, à Villarlod, instituteur à l'école mixte de Villarlod. — M. Risse, Jean, à Pont-la-Ville, instituteur à l'école primaire de La Roche. — M. Joseph Abriel, à Portalban, instituteur à l'école des garçons à Massonnens. — M. Auguste Chatton, à Romont, instituteur à l'école mixte de Forel. — M. Alphonse Pauli, à Progents, instituteur à l'école mixte d'Ursy. — M. Cyrille Wicht, à Autigny, instituteur à l'école des garçons de Torny-le-Grand. — M<sup>lle</sup> Léontine Bonny, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école des filles de Montagny-les-Monts. — M<sup>lle</sup> Angèle Ducarroz, à Noréaz, institutrice à l'école des filles de Cousset. — M<sup>lle</sup> Julienne Ridoux, à Corminboeuf, institutrice à l'école des filles de Vuisternens-devant-Romont.

— Dans sa séance du 16 octobre, le Conseil d'Etat a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de

M. le Dr César Gerini de ses fonctions d'assistant de l'Institut d'hygiène et de bactériologie.

— Il a fixé la délimitation du cercle régional de l'école ménagère de Marsens. Ce cercle comprend les communes de Marsens, Vuippens, Echarlens, Sorens, Gumeffens et Avry-devant-Pont.

— Il a rattaché les communes d'Estavayer-le-Gibloux, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au cercle régional de l'école ménagère d'Orsonnens.

— Les examens annuels de l'Ecole de laiterie de Pérrolles ont eu lieu le 16 octobre dernier, en présence de M. Python, directeur de l'Instruction publique, et de la commission administrative de la Station laitière.

Les cours de l'année scolaire 1908-1909 ont été fréquentés par dix-neuf élèves ; six d'entre eux ont suivi le cours annuel, six, les cours semestriels et sept, les cours temporaires.

Des diplômes de fin d'apprentissage ont été délivrés à MM. Edouard Andrey, d'Oberschrot (Fribourg) ; Félicien Grangier, de Montbovon (Fribourg) ; Aram Gredzeloff, de Tiflis (Russie) ; Arsène Lachat, de Roche d'Or (Jura bernois) ; Robert Momdjian, d'Erzeroum (Turquie) ; Adolphe Neuhaus, de Planfayon (Fribourg).

Le prix offert par la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande au meilleur élève a été décerné à M. Arsène Lachat.

Les examens se sont passés à l'entièvre satisfaction des personnes présentes et ont témoigné chez les élèves de solides connaissances dans la technique laitière.

Un nouveau cours annuel et semestriel s'ouvrira le 3 novembre prochain.

— Le jeudi 14 octobre, a eu lieu l'inauguration de la maison d'école de Montet, dans la Broye. M. Rouge, révérend curé de la paroisse, a procédé à la bénédiction des locaux.

Au banquet qui a suivi la cérémonie, M. Michaud, géomètre, a, au nom des autorités locales, porté le toast aux invités. Il a relevé notamment les mérites de l'architecte, M. Spielmann, des entrepreneurs, des ouvriers et de tous ceux qui ont coopéré à la construction du nouveau bâtiment scolaire.

M. Python, conseiller d'Etat, a remercié et félicité la commission de bâtie, les conseils et les assemblées des deux communes de Montet et de Frasses, qui composent le cercle scolaire. Le nouvel édifice est établi avec un confort dépassant les exigences qu'avait formulées la Direction de l'Instruction publique. Il demeurera comme un monument de la clairvoyance,

de sesprit de sacrifice et, en quelque sorte, de l'audace de la  
génération actuelle.

Le district de la Broye, a ajouté M. Python, occupait autrefois le premier rang dans le canton pour l'instruction populaire. Il s'est laissé devancer. La place d'honneur revient aujourd'hui à la Gruyère, où la fréquentation scolaire offre cependant de grandes difficultés. A quelle cause attribuer le succès étonnant obtenu par la contrée montagneuse? Aux méthodes recommandées par la Commission des études, qui sont observées en Gruyère depuis plus de vingt ans et dont M. Currat, inspecteur, est aujourd'hui le propagateur aussi avisé que zélé.

Ont parlé ensuite : M. Corboud, préfet; M. Barbey, ancien inspecteur scolaire, chef de service à l'Instruction publique; M. Spielmann, architecte; M. l'abbé Rouge.

On a évoqué dans cette partie oratoire la mémoire de deux grands citoyens, hommes d'action et d'énergie, qui, chacun dans leur sphère, ont travaillé avec le patriotisme le plus pur et le plus éclairé à la prospérité du canton. L'un s'est consacré tout entier aux progrès scolaires de la jeunesse, et l'autre est mort victime de son dévouement pour l'œuvre de l'orphelinat. MM. Gapany, inspecteur scolaire, et Torche, directeur de l'orphelinat Marini, entouraient M. le Directeur de l'Instruction publique le jour où fut arrêté définitivement le choix de l'emplacement de la nouvelle maison d'école. Ils furent tous deux très satisfaits de la solution adoptée. Leur souvenir était hier présent à toutes les mémoires.

Souhaitons que la journée du 14 octobre soit le point de départ de nouveaux progrès scolaires pour les communes de Montet et de Frasses et le district de la Broye.

**Schwyz.** — L'Ecole normale de Rickenbach avait perdu son directeur dans des circonstances sur lesquelles il vaut mieux jeter un voile de discréetion. Le Conseil d'Etat vient de repouvoir le poste en nommant M. le professeur Paul Diebolder. C'est un choix excellent. Le zèle religieux, dont l'élu a donné jusqu'ici de nombreux témoignages, fait espérer qu'il mettra au service de la religion et du pays son activité et ses talents. M. Diebolder a été installé par M. le professeur Bommer, directeur de l'Instruction publique. *Ad multos annos!*

**France.** — A l'occasion de la rentrée des écoles, les Cardinals, Archevêques et Evêques de France ont adressé aux catholiques une lettre collective, sur les devoirs et les droits des parents relativement à l'école, et jetant l'interdit sur un certain nombre de livres scolaires à tendances pernicieuses. Ce remarquable document a produit une grande sensation dans les milieux pédagogiques.

---